

## Le simultaneum en Alsace

Lorsqu'on arrive à La Petite-Pierre, on se trouve en face d'un panneau indicateur donnant la direction d'une « église simultanée ». L'expression laisse perplexe. Elle renvoie cependant à une réalité culturelle et juridique spécifique à l'Alsace-Moselle, celle du simultaneum.

Ce terme désigne un système d'occupation commune d'un seul édifice par deux, voire trois communautés religieuses, catholique – luthérienne et/ou réformée. Il s'applique dans les communes dont chaque communauté paroissiale n'a pas les moyens de disposer d'un lieu de culte particulier.

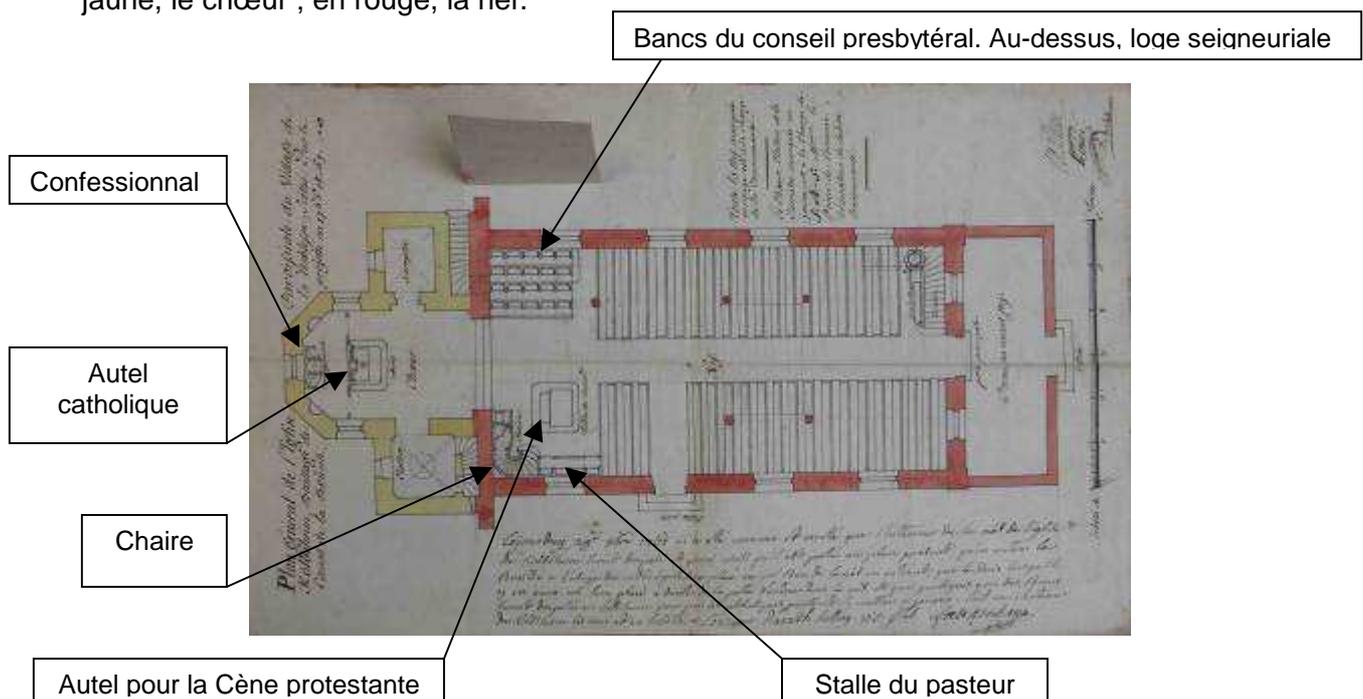
On trouve donc des églises « simultanées » dans les régions à mixité religieuse : Basse-Alsace, région de Colmar. Il n'y en a pas dans le sud de l'Alsace. Notons qu'une église divisée en deux, sans cohabitation, n'est pas une église simultanée. Ce fut le cas de l'église Saint-Pierre-leVieux de Strasbourg, un mur séparant le chœur de la nef.

Historiquement, les premières traces de simultaneum apparaissent avant la guerre de Trente ans. Mais c'est sous Louis XIV que l'Alsace voit ce système de cohabitation s'imposer. Une lettre de Louvois, secrétaire d'Etat en charge de l'Alsace, donne en 1684 les conditions requises pour l'établissement d'un simultaneum : lorsque sept familles catholiques habitent dans une commune, le chœur de l'église doit être réservé au culte catholique, la nef étant commune aux deux cultes (catholique et luthérien). Parallèlement, les curés de ces « micro-paroisses » seront rémunérés par l'État, d'où leur nom de « cures royales ».

Cette réservation du chœur est liée à la conception du sanctuaire qui est sacré chez les catholiques : seul le prêtre et ses assistants sont susceptibles de s'approcher de l'autel et du tabernacle.

Le simultaneum entraîne également le partage de la sacristie (dans certains cas, la sacristie est divisée en deux zones avec deux armoires ; dans d'autres, chaque culte a son local). En revanche, le fourneau, les cloches, l'orgue sont communs, ce qui donne lieu à toutes sortes d'épisodes marquant l'hostilité entre les communautés.

A titre d'exemple, voici le plan de l'église de Kolbsheim, reconstruite en 1766-1767 : en jaune, le chœur ; en rouge, la nef.



La géographie interne de l'église se trouve marquée par cette division : on ferme le chœur catholique par un rideau (à Bourgheim) ou une cloison (à Ernolsheim-lès-Saverne) pendant l'office protestant ; le confessionnal (meuble catholique) est placé dans le chœur ou à la sacristie ; les fonts baptismaux catholiques sont placés dans le chœur alors que les luthériens baptisent en utilisant un bassin...

L'autel catholique étant consacré et normalement fixe, il n'est pas possible d'y célébrer la cène protestante. On trouve donc deux autels : le catholique dans le chœur et le luthérien dans la nef, ce dernier parfois sur roulettes pour être déplacé sur l'axe central de la nef pendant le culte. Le pasteur a sa stalle dans la nef, et conserve l'usage de la chaire. Le décor du chœur est laissé à la discrétion du culte catholique, la nef doit rester neutre.



*Église de Bourgheim.*

*Derrière l'arc en plein cintre, au rez-de-chaussée de la tour, chœur réservé au culte catholique.  
Dans la nef, autel et chaire pour le culte protestant.*

Au XIX<sup>e</sup> siècle, après l'application du concordat et des articles organiques en 1802, le système se perpétue par la force des choses, la plupart des communes n'ayant pas les moyens de construire un édifice spécifique à chaque culte. L'évêque André Raess lance à partir des années 1842-1843 un mouvement important pour mettre fin à ce « scandale », opération sur le long terme qui est favorisée par le développement démographique de l'époque. Aujourd'hui, une cinquantaine d'églises reste soumise au simultaneum, avec des assouplissements importants dont la mise en place d'un autel commun (dans lequel le prêtre glisse une pierre consacrée pour la messe) constitue le signe évident d'une pacification des esprits et des relations inter-confessionnelles.

Octave MEYER, *Le "Simultaneum" en Alsace : étude d'histoire et de droit*, Saverne, 1961.

Claude MULLER, Bernard VOGLER, *Catholiques et protestants en Alsace : le simultaneum de 1802 à 1982*, Strasbourg, 1983.

Gustave KOCH, « La reconstruction de l'église de Zehnacker, 1818-1867 », *Kocherschbari*, 2005, 51, p. 20-29.